Nuit : des mauvais coups à répétition pour les salariés !

**Des horaires de travail qui empirent d’année en année**

Il y a quelques années encore, les salariés de nuit bénéficiaient du tant apprécié « vendredi libéré ». Ceci nous permettait d’avoir une fois par mois une semaine à quatre jours, et un week-end du vendredi matin au lundi soir.

**Désormais, avec le dernier accord signé par toutes les organisations syndicales sauf la CGT, c’est tout l’inverse !** **Au lieu d’avoir un vendredi libéré toutes les quatre semaines, nous avons… un dimanche obligatoire toutes les six semaines (dimanche cyclé)!** Et donc un mini week-end, du samedi matin au dimanche soir… Sympa l’accord !

**A ceci s’ajoute la « flex », qui allonge nos nuits, suivant le motif, de vingt ou quarante minutes !** Ces minutes supplémentaires n’étant pas forcément payées car il faut remplir nos compteurs de modulation et les poches du patron… **Une double peine pour les salariés !**

**La CGT demande le retour à des horaires de travail sans dimanche et sans « flex » ! Stop aux semaines de 6 jours et aux journées à rallonge !**

**Dimanche soir : volontariat obligatoire !**

Même s’ils sont rares ces derniers mois, n’oublions pas la grande supercherie des dimanches en « volontariat », et les grands mensonges de la direction ! **Comme la CGT le fait régulièrement remarquer à la direction, la notion de volontariat est un mensonge et ne peut pas être respectée puisqu’il est prévu de produire le même nombre de véhicules le dimanche que la semaine.** Un vrai volontariat signifierait que la direction adapte la vitesse de production en fonction du nombre de volontaires !

**Voici d’ailleurs la réponse pathétique de la direction lors d’un échange avec les délégués CGT à ce sujet lors du CSE de juin 2022 :**

*Délégué CGT : « Nous vous demandons que dans vos communications, y compris dans les tableaux qui sont présentés en CSE, il apparaisse clairement que les nuits qui ne sont pas cyclées sont en volontariat, car le problème, c’est que vous ne le dites jamais ou vous le dites à demi-mot et après, des personnes sur le terrain se permettent de dire aux salariés qu’ils sont obligés de venir parce que c’est annoncé en CSE et elles mettent la pression par rapport à cela.*

*Direction du site : « Nous avons pris en compte »*

*Délégué CGT : « Ce n’est pas la première fois qu’on le dit. Par exemple pour les H+, sur votre tableau, il est indiqué H+, mais cela ne vous coûte rien de marquer H+ volontariat et de communiquer »*

*Direction du site : « Cela fait des années que l’on en discute, donc je ne vais pas vous réexpliquer ma position sur le sujet. Si cela ne vous convient pas, si cela ne convient pas aux salariés, il est tout à fait possible de revenir en doublage »*

*Délégué CGT : « Lamentable ! »*

**La CGT rappelle à l’ensemble des salariés que seul le dimanche cyclé est obligatoire ! Il est également anormal que des salariés subissent des pressions et des menaces au cas-ou ils refuseraient de travailler lors des dimanches en volontariat. La CGT est intervenue à plusieurs reprises à ce sujet auprès de l’inspection du travail.**

**Les ACCAC réduits de moitié : un scandale !**

**Et c’est encore le fruit d’un accord pourri !** les ACCAC (**A**ssurance **C**ollective **C**ontre les **A**léas de **C**arrière) avaient été obtenus par la grève des pistoleurs de peinture en 1969. Un acquis, arraché au patron, qui permet de lisser la perte de salaire lorsqu’un salarié repasse de doublage, malheureusement **réduit de près de moitié suite à l’accord NCS !** La baisse de salaire est désormais effectuée sur 18 mois maximum, contre de 33 auparavant ! **Les salariés perdent donc leur prime de nuit deux fois plus vite !**

**Les salariés de plus de 52 ans bénéficiaient de 66 mois d’ACCAC. Avec cet accord pourri, c’est fini ! Tout le monde dans la même misère !**

**La CGT est fière de ne pas signer de tels accords qui nous sont néfastes pendant que PSA fait toujours plus de bénéfices !**

**L’utilité du vote CGT**

**Voter CGT** c’est voter pour un syndicat qui défend (et qui a toujours défendu) tous les salariés, embauchés comme intérimaires, aussi bien dans l’usine qu’en dehors ! Si certains ont peur d’attaquer PSA au tribunal ou de faire venir l’inspection du travail dans les ateliers, ce n’est pas notre cas !

**Voter CGT** c’est voter pour un syndicat qui ne signe pas des accords pourris qui réduisent nos acquis et aggravent nos conditions de travail !

**Voter CGT** c’est voter pour un syndicat qui ose dire non, et qui ne plante pas un couteau dans le dos des salariés en faisant marche arrière au bout d’une heure de grève !

**Voter CGT** c’est voter pour un syndicat qui consacre ses heures de délégations à la défense des travailleurs plutôt que de distribuer des thermos ou des stylos en espérant acheter le vote des salariés !

Nous n’avons pas le crédit d’heures illimité dont certains bénéficient, et tant mieux ! La crédibilité se gagne en étant en poste, auprès des salariés et des problèmes auxquels ils sont confrontés au quotidien !

Et n’ayez crainte, si vous avez beaucoup vu certains syndicats en promenade ces dernières semaines, vous les verrez beaucoup moins après les élections

**Pour les salariés du 1e collège, le 14 décembre 2022**

******FAITES ENTENDRE VOTRE MECONTENTEMENT :**